

**Compte-rendu sommaire
de la séance du conseil municipal
du jeudi 22 mars 2018**

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 22 mars 2018 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Madame Marie-France SERRA, Première Adjointe au Maire.

Présents :

Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Louis PASQUIER, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Maryse URIOT, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Christelle DOUAY, Guillaume NICASTRO, Aline LOUET, Christian BERTELLE, Thibaut COLLAS et Fabienne BIZERAY.

Ont délégué leur droit de vote :

Chrystelle BERTRAND, représentée par Patrice GUOIN
Sabrina GASPARD, représentée par Guillaume NICASTRO
Pascal BOIS, représenté par Christian BERTELLE
Rachel ALIART-LOPES, représentée par Aline LOUET
Pierre ORVEILLON, représenté par Fabienne BIZERAY

Absents :

David LAZARUS
Bruno LUZI
Gilles VIGNÉ

Assistaient en outre à la séance :

Mathias TROGRIC, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (21 présents, 3 absents et 5 pouvoirs, soit 26 votants).

Guillaume NICASTRO est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 19 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité (soit 26 voix pour).

RAPPORT N°1 : Débat d'Orientations budgétaires 2018

Rapporteur : Marie-France SERRA

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires de la commune a été transmis et a donné lieu à un débat du conseil municipal.

RAPPORT N°2 : Demande de Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux 2018

Rapporteur : Marie-France SERRA

2-1) Prolongement de la coulée verte reliant Chambly à Belle Eglise

La municipalité projette de prolonger la coulée verte reliant Chambly à Belle Eglise (avenue verte Paris-Londres) par la réalisation d'un cheminement sur la rive droite de l'Esches et l'aménagement d'une passerelle.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 635.600 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ APPROUVE cette opération ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 au taux de 30 % de la dépense (plafonnée à 600.000 €).

2-2) Aménagement du réseau d'eaux pluviales du Mesnil-Saint-Martin

L'aménagement du réseau public d'eaux pluviales au hameau du Mesnil-Saint-Martin, dont le coût est estimé à 281.809 € HT, peut être financé par la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ APPROUVE cet aménagement ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 200.000 €).

2-3) Travaux d'éclairage public

La municipalité a programmé des travaux d'éclairage public rue Yves Lepuillandre et la création d'un éclairage sur la sente piétonne à proximité de la RD 105 et reliant la ZAE des Pointes.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 105.086,13 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ APPROUVE les travaux d'éclairage public ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 150.000 €).

RAPPORT N°3 : Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) 2018

Rapporteur : Marie-France SERRA

Par courrier en date du 5 mars 2018, Monsieur le Préfet de l'Oise nous a informés de la pérennisation du dispositif de soutien à l'investissement public local créé en 2016 qui devient une véritable dotation, codifiée à l'article L.2334-42 du code général des collectivités territoriales.

La modernisation et l'extension du Stade des Marais, première étape de l'aménagement de la Plaine des Sports, correspond aux orientations éligibles à un financement de cette dotation.

Cette opération comporte notamment :

- la création de vestiaires
- la réalisation d'une plaine de jeux (terrain de football à 8)

- la création des parkings rive droite

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 3.178.291 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 4 abstentions (ch. BERTELLE, Aline LOUET, Pascal BOIS, Rachel ALIART) :

- ❖ APPROUVE la modernisation et l'extension du Stade des Marais, première étape de l'aménagement de la Plaine des Sports ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement 2018.

RAPPORT N°4 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association SOL EN SI

Rapporteur : Marie-France SERRA

Dans le cadre de la semaine mondiale de lutte contre le SIDA en décembre dernier, la municipalité a organisé une vente de clefs USB contenant une chanson réalisée par le Conseil communal des Enfants et l'Assemblée des Jeunes de Chambly.

Cette opération a permis de récolter une somme de 235 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le versement de cette somme à l'association Solidarité Enfants Sida (Sol En Si).

RAPPORT N°5 : Reprises administratives de 65 concessions perpétuelles en état d'abandon

Rapporteur : Rafaël DA SILVA

La commune a entrepris, depuis l'année 2003, une remise en état de la partie la plus ancienne du cimetière par le biais notamment de la reprise des concessions funéraires perpétuelles en état d'abandon. Les travaux liés à ces reprises ont eu lieu en 2011.

Il est proposé au conseil municipal de continuer le travail engagé sur les sépultures perpétuelles en état d'abandon représentant un risque pour les usagers du cimetière ainsi que pour les autres concessions.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la mise en œuvre de reprises administratives pour les 65 sépultures suivantes :

FAMILLE	EMPLACEMENT
ANDEVILLE / RENAULT / SAUDER / DULUDDE	Carré B - Rang 9 - Concession 14
BAROTTE / MALLÉE	Carré B - Rang 7 - Concession 12
BAROTTE	Carré B - Rang 7 - Concession 13
BILLIOT	Carré B - Rang 9 - Concession 15
BOSSUET	Carré B - Rang 7 - Concession 2
BOUCHINET / BARBIER / DUGUET	Carré B - Rang 5 - Concession 17
BOURDON	Carré B - Rang 9 - Concession 18
BRASSARD / CARPENTIER	Carré B - Rang 7 - Concession 11
BULARD / COMBESURE	Carré B - Rang 5 - Concession 14
BURNET / BOURGEOIS	Carré B - Rang 3 - Concession 14
CABRY / SAINT-OMER / DELABRANCHE / CHARTON	Carré B - Rang 3 - Concession 8
CAILLOU / MARQUIS	Carré B - Rang 9 - Concession 3
CARON	Carré B - Rang 9 - Concession 7
DAGET	Carré B - Rang 6 - Concession 10

DAUBIGNY	Carré B - Rang 8 - Concession 6
DE BELLOI	Carré B - Rang 5 - Concession 18
DE GUEDE	Carré B - Rang 5 - Concession 9
DELAFONTAINE	Carré B - Rang 3 - Concession 12
DELARUE	Carré B - Rang 9 - Concession 6
DELAVIGNE / COLOMBE	Carré B - Rang 8 - Concession 16
DELONDRE / DELACOUR	Carré B - Rang 7 - Concession 14
DERREUX / HENNEQUIN / RICHER	Carré B - Rang 9 - Concession 5
DESEQUELLES / SCHREVEBEL	Carré B - Rang 9 - Concession 12
DESJARDIN	Carré B - Rang 4 - Concession 5
DOREY	Carré B - Rang 7 - Concession 10
DORNET / FOURNIER	Carré B - Rang 5 - Concession 4
DOSCOTE / GERARD	Carré B - Rang 8 - Concession 7
DRUJON / L'HEVRIN / HEURIN	Carré B - Rang 5 - Concession 11
DUFOUR / COURTIN	Carré B - Rang 7 - Concession 4
FAUGER / JETTE	Carré B - Rang 5 - Concession 10
PIZANNE / POITVIN / BERNE	Carré B - Rang 3 - Concession 6
GALANT	Carré B - Rang 5 - Concession 8
HARDIVILLE / MONLEZUN	Carré B - Rang 4 - Concession 15
HURON	Carré B - Rang 7 - Concession 19
LECALA	Carré B - Rang 7 - Concession 6
LEPINE / BUISSON	Carré B - Rang 5 - Concession 13
LERMINIER	Carré B - Rang 8 - Concession 13
LOCQUE / DEMONCHY	Carré B - Rang 9 - Concession 1
MASSE	Carré B - Rang 3 - Concession 7
MEUNIER / VOSSEUR	Carré B - Rang 6 - Concession 12
MILLELOT	Carré B - Rang 8 - Concession 20
NICOLLE / LEROY	Carré B - Rang 6 - Concession 11
NOËL	Carré B - Rang 5 - Concession 19
OMER	Carré B - Rang 8 - Concession 15
PEUVRET	Carré B - Rang 9 - Concession 19
PITRE / BAUDRAIN	Carré B - Rang 5 - Concession 12
ROGER	Carré B - Rang 8 - Concession 14
ROUGE / VIGNERON	Carré B - Rang 5 - Concession 16
VARLET	Carré B - Rang 4 - Concession 13
INCONNUE	Carré B - Rang 3 - Concession 11
INCONNUE	Carré B - Rang 4 - Concession 16
INCONNUE	Carré B - Rang 5 - Concession 6
INCONNUE	Carré B - Rang 5 - Concession 7
DELETREE / JOLLAIN	Carré B - Rang 5 - Concession 15
INCONNUE	Carré B - Rang 5 - Concession 20
INCONNUE	Carré B - Rang 6 - Concession 5
INCONNUE	Carré B - Rang 7 - Concession 3
TUCAULT	Carré B - Rang 7 - Concession 5
MARGUET	Carré B - Rang 7 - Concession 15
INCONNUE	Carré B - Rang 7 - Concession 16
INCONNUE	Carré B - Rang 8 - Concession 5
INCONNUE	Carré B - Rang 9 - Concession 2
PIGEAUX	Carré B - Rang 9 - Concession 9
INCONNUE	Carré B - Rang 8 - Concession 19
ILLISIBLE	Carré B - Rang 5 - Concession 3

**RAPPORT N°6 : Renouveau de la convention d'objectif de l'association DIAPASON –
Modification de la délibération n° 2 du 19 décembre 2018**

Rapporteur : Doriane FRAYER

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec l'association DIAPASON pour les années 2018, 2019 et 2020.

Une erreur ayant été constatée à l'article 5 de la convention relatif aux conditions de versement de la subvention,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

RAPPORT N°7 : Adhésion à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise

Rapporteur : Marc VIRION

La Société Publique Locale "Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO)" a pour vocation l'étude et la réalisation de projet visant à promouvoir la cohésion et la solidarité territoriale, les actions d'aménagement et d'urbanisme, la protection et la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement ainsi que l'organisation et l'équipement des territoires.

Par conséquent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ AUTORISE l'adhésion à l'ADTO ;
- ❖ APPROUVE les statuts de l'ADTO ;
- ❖ S'ENGAGE à acquérir une action d'un montant de 50 € ;
- ❖ VERSE la somme de 1.003,40 € au titre de l'abonnement annuel ;
- ❖ DESIGNER Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADTO.

RAPPORT N°8 : Convention de mise à disposition de données cartographiques avec ENEDIS

Rapporteur : Marie-France SERRA

Afin que la commune puisse disposer de la cartographie moyenne échelle des réseaux électriques exploités par ENEDIS sur son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des données numériques des ouvrages des réseaux publics de distribution avec la société ENEDIS.

RAPPORT N°9 : Classement et déclassement du domaine public communal de deux sections de voirie sur les routes départementales n° 49 et 1001

Rapporteur : Patrice GOUIN

Afin de désenclaver le plateau de Thelle, la Communauté de Communes a réalisé sur la voie reliant la RD 49 et la RD1001 des travaux d'élargissement et le Département a implanté un giratoire sur la RD1001 pour rejoindre Beauvais et Paris.

Au regard de cette réalisation il semble judicieux que cette voie devienne une voie départementale et que la RD49 reliant la commune de Fresnoy en Thelle à celle de Chambly devienne patrimoine communal.

Par conséquent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder :
 - au déclassement de la voie communale de 371 mètres – liaison RD49-RD1001 et au classement de celle-ci dans le patrimoine départemental ;
 - au classement de 2.320 mètres de la RD49 reliant Fresnoy-en-Thelle à Chambly dans le patrimoine communal.

RAPPORT N°10 : Autorisation de dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel et d'une déclaration préalable de division ou d'un permis d'aménager pour la parcelle cadastrée AC n° 22 sise rue de Tiercenville

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune a procédé à l'acquisition par voie de préemption d'une parcelle rue de Tiercenville dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la rivière de l'ESCHES.

Afin de permettre la division de ce terrain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire, ou le Maire Adjoint délégué à l'Urbanisme, à déposer d'un certificat d'urbanisme opérationnel et une déclaration préalable de division ou d'un permis d'aménager.

RAPPORT N°11 : Rétrocession des voiries et des réseaux du Clos des Sept Moulins

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre de la réalisation du Clos des Sept Moulins, une convention de rétrocession a été signée le 3 juillet 2012 et intégrée au dossier de permis d'aménager pour cession à la commune de la voirie, des espaces communs et des réseaux divers.

Les ouvrages ayant été vérifiés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ APPOUVE la rétrocession à la commune de la totalité des voiries, équipements communs et réseaux divers du lotissement du Clos des Sept Moulins ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de l'aménageur.

RAPPORT N°12 : Réitération d'une convention de servitude au Clos des Sept Moulins

Rapporteur : Patrice GOUIN

Suite à la rétrocession à la commune des espaces communs et des réseaux divers du Clos des Sept Moulins,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ AUTORISE la réitération d'une convention en date du 4 juin 2013 contenant constitution de servitude d'implantation d'un transformateur au profit de la société ENEDIS, la commune adhérant à la convention en lieu et place de la société d'aménagement.

RAPPORT N°13 : Prescription d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU

Rapporteur : Patrice GOUIN

Un projet économique partagé entre une partie logistique et une partie PMI/PME est actuellement à l'étude sur les communes de Chambly et Belle Eglise. L'implantation d'un tel site représente, en termes d'emplois et d'économie locale, une véritable opportunité pour le territoire.

Même si la zone d'implantation de ce site (2 AUe) affiche déjà pour les parcelles concernées une vocation économique, l'aboutissement du projet nécessite des adaptations du PLU qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'une procédure de Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du site économique et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme communal.

Il est précisé que cette évolution du PLU ne remet pas en cause l'économie général du document approuvé en 2006 et que la procédure choisie confirme une orientation déjà annoncée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ ENGAGE une procédure de Déclaration de Projet portant sur l'intérêt général du projet de zone économique avec mise en compatibilité du PLU ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure de Déclaration de Projet en vue de la mise en comptabilité du PLU et de prendre tout acte visant à l'organisation et à la conduite de ladite procédure.

RAPPORT N°14 : Autorisation d'application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015, relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme, recodifie le code de l'urbanisme et instaure en particulier un contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Son enjeu principal consiste à répondre à un besoin général de clarification, de mise en cohérence et de lisibilité des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation et la traduction opérationnelle.

Les nouveaux PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi aux évolutions dans le temps de leur territoire. De plus, leur règlement pourra contenir, de manière non obligatoire, un panel de multiples dispositions réglementaires permettant d'encadrer les futures constructions et les futures opérations d'aménagement.

Le nouveau règlement de PLU sera ainsi structuré autour de trois axes :

- affectation des zones et destinations des constructions
- caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères
- équipements et réseaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ SE PRONONCE EN FAVEUR d'une intégration du contenu modernisé du PLU dans la procédure en cours.
- ❖ DIT QU'en particulier, sera applicable au futur document d'urbanisme l'ensemble des articles R 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016,
- ❖ DIT QUE la présente délibération sera exécutoire après affichage et transmission au Préfet.

RAPPORT N°15 : Convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la prestation unique

Rapporteur : Marie-France SERRA

Afin de continuer à bénéficier du versement, par la Caisse d'Allocations Familiales, de la prestation de service unique pour le multi-accueil « Arlequin », la commune doit signer avec cet organisme une convention d'objectifs et de financement portant sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Par conséquent,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales une convention d'objectifs et de financement.

RAPPORT N°16 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Marie-France SERRA

Afin de répondre à l'évolution des besoins de la collectivité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 4 abstentions (ch. BERTELLE, Aline LOUET, Pascal BOIS, Rachel ALIART) :

- ❖ AUTORISE la création d'un poste permanent de brigadier-chef principal à temps complet ;
- ❖ AUTORISE la transformation d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet 80 % en un poste permanent d'adjoint technique à temps complet ;
- ❖ ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		40
Attaché principal	A	2
Attaché	A	6
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1
Rédacteur	B	4
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	12
Adjoint administratif	C	10
FILIERE ANIMATION		11
Animateur	B	3
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint d'animation	C	7
FILIERE CULTURELLE		7
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint du patrimoine	C	3
FILIERE MEDICO SOCIALE		17
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	5
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	9
ATSEM principal 2 ^{ème} classe TNC 70%	C	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		7
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1
Brigadier-chef principal	C	3
Brigadier	C	2
Gardien	C	1

FILIERE SPORTIVE		2
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	B	2
FILIERE TECHNIQUE		65
Ingénieur principal	A	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Technicien	B	2
Agent de maîtrise principal	C	2
Agent de maîtrise	C	3
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	11
Adjoint technique	C	32
Adjoint technique TNC 80%	C	8
Adjoint technique TNC 70%	C	1
Adjoint technique TNC 50%	C	2
TOTAL TOUTES FILIERES		149
AUTRES EMPLOIS :		2
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS NON PERMANENTS

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
Directeur de Cabinet	A	1
Rédacteur	B	1
Technicien	B	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint d'animation	C	6
Contrats d'apprentissage		5
Emplois d'avenir		10

Information du conseil municipal sur la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Thelloise

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, le conseil municipal est informé de la mise à disposition de la Communauté de Communes, pour une durée hebdomadaire de 14 heures, du chef du service de proximité (adjoint technique principal de 1^{ère} classe) qui a donné son accord.

A cet effet, une convention de mise à disposition a été signée avec la collectivité.

Séance levée à 22h.05

Affiché le 27 mars 2018